

Les emplois aidés dans le secteur de la musique vivante

Musique médiévale, baroque, symphonique, opéra, jazz et musiques improvisées, création contemporaine

L'Association Jazze Croisé (AJC), l'Association Française des Orchestres (AFO), Grands Formats, la Fédération des Ensembles Vocaux et Instrumentaux Spécialisés (FEVIS), France Festivals, Futurs Composés et la Réunion des Opéras de France (ROF) ont réalisé une enquête sur les **CUI-CAE et contrats d'avenir** au sein de leurs **423** structures adhérentes. Elle vient compléter la déclaration de l'Union syndicale des employeurs du secteur public du spectacle vivant (USEP-SV) du 4 septembre dernier.

- **238** structures répondantes, soit un taux de réponse de plus de 50 %
- **114 emplois sont concernés** en 2016 et/ou 2017
- **Un tiers** des répondants emploient ou ont employé des CUI-CAE et contrats d'avenir

Parmi ces 92 structures concernées, les emplois aidés sont particulièrement importants au sein **des plus fragiles**, associatives, non labellisées, disposant de moins de 4 Equivalents Temps Plein.

- équipes artistiques indépendantes (musiques anciennes, théâtre musical, jazz et musiques improvisées, contemporain) : **57%** des emplois administratifs et techniques (hors emplois artistiques)
- festivals et lieux de diffusion : **30%**
- orchestres et opéras : **2%**

61% des contrats aidés pour lesquels l'aide attribuée est arrivée à échéance ont été **transformés en CDI** dans la structure.

Les structures ayant répondu à l'enquête précisent que ces aides de l'Etat sont bien souvent l'unique façon de créer un emploi pour les petites associations et la condition pour faire vivre et développer durablement leurs projets artistiques.

Elles ajoutent qu'elles sont en même temps un moyen d'insertion professionnelle ou de retour à l'emploi efficace. Elles donnent la possibilité à des personnes fragilisées ou sans expérience – jeunes ou plus âgées – d'accéder ou de revenir à l'emploi, d'acquérir une véritable expérience professionnelle, de reprendre confiance en elles et ainsi de se faire une place dans la société en même temps que dans leurs structures. Elles servent donc les politiques de l'emploi.

La baisse brutale du nombre de contrats aidés, le blocage actuel de l'attribution des financements et le manque de visibilité sur les décisions qui vont être prises fragilisent donc tout un secteur et par là-même mettent en danger des formes artistiques essentielles. Des aides à l'emploi adaptées aux spécificités de nos structures culturelles associatives sont indispensables pour la pérennité et le développement des formes artistiques que nous représentons à un moment où l'activité administrative, de production et de diffusion devient de plus en plus complexe et alors que les aides que l'Etat développe par ailleurs sont souvent conditionnées à des critères d'emploi.

Les structures ayant participé à cette enquête souhaitent travailler avec le Ministère de la Culture, en lien avec les syndicats d'employeurs, pour rechercher des solutions à l'emploi pérenne dans le secteur culturel non marchand.